

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES  
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.

SECONDE ANNÉE RÉPUBLICAINE.

SEXTIDI 16 du mois Thermidor;

Ere vulgaire.

Dimanche 3 Août 1794.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c. Feuille qui paroît tous les jours, est établi à Paris, rue Honoré, vis-à-vis des Comités de la Guerre, de Commerce, &c., n° 1499. Le prix de la souscription est de 42 liv. par an, de 21 liv. pour 6 mois, & de 12 l. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées, attendu le grand nombre de lettres qui s'égarent, & adressées franches au citoyen FONTANILLE, chargé de recevoir l'abonnement, qui commencera dorénavant le 1<sup>er</sup> de chaque mois (nouveau style). Ceux qui voudront s'abonner dans le courant d'un mois, ajouteront au prix du trimestre, du semestre ou de l'année, deux sols par feuille pour chacun des jours qui resteront à s'écouler jusqu'au premier du mois suivant (nouveau style).

## ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

De Philadelphie, le 9 juin.

LE congrès vient de terminer aujourd'hui sa session : il s'est ajourné jusqu'au premier lundi de novembre; alors il reprendra ses séances.

La feuille américaine le *Daily Advertiser*, dans ses remarques sur la conduite adoptée par le pouvoir exécutif & le congrès, assure que leur modération a obtenu la sanction générale, & que le peuple américain fait bon gré tant à ses délégués qu'au président Washington, de lui avoir épargné les malheurs de la guerre, en le mettant toutefois dans un état de défense respectable en cas de rupture avec l'Angleterre.

L'arrêté du comité de salut public, portant que l'embargo qu'on avoit mis sur tous les bâtimens étrangers dans le port de Bordeaux, seroit levé & des indemnités payées s'il y avoit lieu, vient d'être imprimé dans les gazettes américaines. Cette nouvelle a fait ici le plus grand plaisir : c'est l'*Harmonie*, de Bordeaux, qui l'a portée en Amérique.

Les lettres reçues de Kingston, dans la Jamaïque, nous ont donné les détails suivans :

La goëlette angloise le *Hacoke*, partie de la baie de Montego pour se rendre en Amérique, & portant 800 dollars, a été prise par le corsaire françois l'*Industrie*. Le même corsaire s'étoit déjà emparé du bâtiment anglois l'*Expériment*, ainsi que d'un brigantin espagnol chargé de vin de Malaga.

Cinq compagnies du régiment dit Royal se sont embarquées à Kingston pour le môle Saint-Nicolas.

Le commissaire civil Polverel, dont on a déjà plus d'une fois annoncé la mort, paroît, d'après les nouvelles reçues de Saint-Marc, être dans ce moment (à la fin d'avril) au Port-au-Prince : il a fait afficher une nouvelle proclamation, où son nom se trouve le premier. Il y a lieu de croire qu'il a supplanté en quelque façon son collègue Santhonax.

S'il falloit encore des preuves pour mettre en évidence le caractère diabolique de ce dernier, l'événement qui s'est

passé il y a quelques jours ne laisseroit plus aucun doute à cet égard.

Il y avoit au Port-au-Prince deux partis composés d'environ trois cents personnes, qu'il ne pouvoit pas conduire à son gré : il résolut de s'en défaire; à cet effet il s'aboucha secrètement avec les deux partis, de manière qu'à un signal donné, au milieu d'un festin public, ils se font tous entre-tués.

Un nommé Randin, ci-devant aide-de-camp du fameux Santhonax, a été arrêté dans cette ville, d'après des renseignements donnés sur son compte par le capitaine du brigantin l'*Actif* : il est actuellement dans un vaisseau-prison, & on l'y surveille.

Cet homme se disoit sans-culotte par excellence : s'il a commis toutes les horreurs qu'on lui impute, l'humanité n'a pas d'ennemi plus cruel, Santhonax lui-même excepté. Cependant il est resté ici plusieurs jours avant qu'on l'eût reconnu; & nous ne pouvons que frémir en pensant qu'il seroit possible que des êtres pareils fussent encore parmi nous.

## ESPAGNE.

De Madrid, le 1<sup>er</sup> juillet.

Lorsque la division de l'escadre angloise qui, sous le commandement de l'amiral Montague, escorte jusques sur nos côtes la flotte destinée pour la Méditerranée & pour l'Inde, notre amiral François Borgia fut chargé de se joindre à cette division. Il partit en effet de Cadix avec 7 vaisseaux de ligne & 3 frégates, dans le dessein de participer à l'enlèvement projeté par Pitt de la flotte attendue de Chésapéack dans les ports de France; mais cette flotte étoit déjà rentrée, & l'amiral Howe se trouva aussi rentré, en assez mauvais ordre, dans les ports d'Angleterre, avant que don François Borgia eût opéré la jonction projetée. De sorte que cet amiral, après avoir lutté seulement contre la tempête qui l'a fort endommagé, a ramené ses vaisseaux dégrésés à Cadix.

On assure que l'amiral Hood a demandé que notre cour lui envoie quelques vaisseaux dans les mers de Corse & de Gènes, attendu que les armemens qui se multiplient à Toulon com-

mènent à l'inquiéter. Cependant on n'apprend pas que le ministère se hâte beaucoup de faire droit à cette pétition.

Les émigrés françois qui errent dans le royaume ont été conduits dans nos ports, d'où on les fait passer, bien malgré eux, en Italie. Ils tremblent d'être interceptés dans le trajet de cette navigation périlleuse.

## C O U R L A N D E.

*De Mitteau, le 8 juillet.*

Les polonois devenus libres ont envoyé dans ce duché un corps de troupes, & ont fait connoître à nos habitans l'arbitrage de cette liberté dont ils gémissent d'être privés depuis si long-tems; aussi le vœu des courlandais de se ranger sous les drapeaux de Koczynsko devient plus général de jour en jour.

Ces dispositions font redouter au cabinet de Berlin une invasion en Prusse, dont les peuples se trouvent également fatigués de l'oppression sous laquelle ils vivent.

Suivant les dernières nouvelles reçues de Varsovie, Frédéric Guillaume réuni avec une division de troupes russes n'est qu'à huit lieues de cette capitale; mais cette distance est encore immense à parcourir devant l'élite d'une nation déterminée à défendre sa liberté. Le conseil-général de la république a publié l'ordre de l'armement du peuple entier, & cet ordre s'exécute avec une énergie propre à faire pâlir les satellites de tous les despotes.

## F R A N C E.

*De Paris, le 16 thermidor.*

Avant-hier, au soir, la force armée a investi le palais où se cachoit l'accusateur public, & il a été saisi & intégré dans les prisons.

La maxime favorite des tyrans, *divide & impera*, étoit tellement chère au Neron françois, qu'il avoit employé tous ses soins à jeter la désunion & la discorde dans tous les ressorts du gouvernement républicain. Convention nationale, comités, administrations, force armée, tribunaux, sociétés populaires; tout étoit agité & déchiré par son esprit destructeur & tyrannique. Il avoit paralysé jusques à la pensée; les journalistes eux-mêmes, dont il eut peut-être trop à se louer, étoient en particulier un objet d'ombrage pour ce tyran soupçonneux; il vicioit aussi toutes les autres sources de l'instruction publique; & parlant sans cesse de liberté, il la tyrannisoit avec une hypocrisie atroce. Il avoit, dans ses desseins liberticides, tracé autour de lui-même un grand cercle, au milieu duquel il étoit isolé, afin de ne pas courir le danger de se voir pénétrer. Enfin, plus cruel que Neron, qui se contentoit de faire égorger ceux qui ne l'approuvoient pas au théâtre, il projettoit; il faisoit plus, il exécutoit l'assassinat de ceux qu'il ne présuinoit pas assez lâches pour l'applaudir toujours.

Ceci explique ce cri de joie général poussé par la liberté républicaine, au moment que la tête d'un tel tyran est tombée sous le glaive de la loi. « Nous sommes, nous serons libres, se disent les patriotes quand ils se rencontrent; notre oppresseur n'est plus: & en effet est-il un agent, un représentant du peuple françois, qui n'ait reçu quelques atteintes de la fureur concentrée de Robespierre? Ses complices, mis sous la main de la loi, acheveront de développer son système

destructeur de toute liberté, & quand Lucain ne craindra plus de se voir ouvrir les veines au premier clin-d'œil de Neron, la vérité, le premier, le plus sûr boulevard de la liberté, ne tremblera plus de se montrer.

On a vu que la commune avoit publié un nouveau *maximum* du salaire des ouvriers dans une circonstance au moins très-intempestive. Le comité de salut public a remédié au mauvais effet de ce tableau par la proclamation suivante aux ouvriers:

» Le comité de salut public a été instruit des réclamations qui ont été faites par les ouvriers de Paris relativement à la taxation du *maximum* des journées de travail, dont le tarif a été publié le 5 thermidor. Il a reconnu que la plupart de ces réclamations étoient justes & fondées, attendu que ce *maximum* n'a point été basé sur celui des comestibles & des objets de première nécessité.

» Il va s'occuper en conséquence des moyens propres à rectifier cette opération, afin que le prix de la journée de travail puisse être proportionné à celui des subsistances. Le comité, dont la sollicitude s'étend sur toutes les parties de l'administration, s'occupe sans cesse de ses devoirs; il ne souffrira pas que la portion du peuple qui est la plus utile, la plus précieuse & la plus intéressante par ses sacrifices & ses vertus, soit lésée par la disproportion qui existe entre le prix du salaire & celui des subsistances.

» Reprenez donc, citoyens, les travaux importants que la république vous a confiés, retournez à vos ateliers, c'est là que par vos travaux vous épouvantez les ennemis du peuple & les tyrans coalisés contre la liberté; sachez que la perte d'une journée de travail équivaut à la perte d'une bataille, & que la patrie reconnaissante & juste compte le temps inutilement perdu au nombre des outrages qui lui sont faits par les contre-révolutionnaires, de même qu'elle associe à la gloire des héros qui combattent pour elle, les noms des citoyens qui par leurs travaux concourent au succès des armées de nos armées & au triomphe de la république ».

*Rapport fait par Barrère, dans la séance du 13 thermidor, au nom du comité de salut public.*

## C I T O Y E N S,

La représentation nationale s'est sauvée en un jour de complots d'une année; la représentation nationale s'est sauvée par son énergie républicaine, par sa justice sévère & par l'autorité imposante qu'elle vient de prendre aux yeux de l'Europe. Aussi-tôt que la patrie a été en danger, les cœurs des républicains se sont réunis; réunissons aussi dans le même foyer, nos vœux, nos projets, nos moyens, pour le bien public; que des motions utiles, mais disséminées sur les divers objets du gouvernement, ne soient pas faites isolément; l'union fit toujours la force des hommes libres. L'unanimité des opinions & l'ensemble des mesures est aussi une puissance. Je viens aujourd'hui déclarer à la convention, au nom du comité, que l'explosion subite de cette atroce conspiration que le génie de la liberté coalisé avec le pouvoir du peuple, l'énergie de la convention & le patriotisme des sections de Paris, ont arrêtée avec de si rapides succès; je viens déclarer que cette conspiration n'a pas altéré un instant l'organisation sociale; que cette commotion partielle laisse le gouvernement dans son intégrité, quant aux opérations politiques, administratives & révolutionnaires, au dedans & au dehors.

Les conspirateurs n'avoient rien fait pour l'organisation

la marche du gouvernement ; c'est un fait que trop de citoyens ignorent : fiers de leur réputation patriotique, ils méprisoient les travailleurs ; ils méprisoient leurs obscures fonctions, ils avoient aristocratisé jusqu'au droit de servir la patrie. Saint-Just & Robespierre s'étoient éloignés des travaux confians & journaliers qui font qu'un état est gouverné intelligiblement ; ils nous trouvoient assez vulgaires pour sauver la patrie en détail ; ils s'étoient réservé les prétentions & le luxe du gouvernement ; ils surveilloient seulement une partie de la police générale, organisée particulièrement par eux-mêmes & pour eux-mêmes, comme on le prouvera dans le grand rapport sur cette conspiration, inconcevable, autant par les auteurs qui l'ont ourdie, que par les moyens qu'ils ont employés.

Le gouvernement révolutionnaire & la marche des commissions exécutives s'étoient même organisés contre leur vœu ; & quand ils ont vu que nous étions décidés à organiser le gouvernement républicain, le parti qu'ils ont voulu en tirer s'est réduit alors à peupler ces commissions de quelques hommes qui leurs étoient secrètement & fortement dévoués. Ainsi, tandis que nous formions de bonne foi des commissions exécutives, Saint-Just & Robespierre, repoussant vos choix, présentoient au comité quelques commissaires & des adjoints qui étoient destinés à devenir les instrumens de leur contre-révolution abominable.

Nous étions loin de prévoir que des hommes attachés à des commissions rationales iroient se réunir à des projets de commune, & que les hommes honorés de servir la république se vendroient à l'ambition d'une municipalité.

Cependant, dans l'attente de l'explosion qui devoit avoir lieu, tout étoit disposé : ce n'étoit pas comme du tems de Bissot, de Guadet, de Buzot & Barbaroux, qui n'avoient de rattachement & de contre-révolution organisés que dans les départemens méridionaux & dans le Calvados. Ici l'on comptoit dominer par la force le centre de la république ; on avoit ensuite répandu dans les divers départemens le projet contre-révolutionnaire. Hanriot avoit fait serment à la tyrannie nouvelle ; il avoit dit qu'il répondroit sur sa tête du succès du mouvement ; qu'il étoit entièrement assuré de l'exécution du plan. Ah ! qu'il connoissoit mal & le peuple & la force armée ! combien il le calomnioit le zèle des sections, & le patriotisme des canonniers, & le républicanisme des citoyens de Paris ! Les traîtres ne se connoissent pas au civisme ni en esprit public.

Mais cette promesse de Hanriot avortée a excité les reproches de ses complices. Le juge Coffinal, du tribunal révolutionnaire, a eu avec lui une vive querelle, & l'a jetté par la fenêtre dans l'égoût où il a été trouvé ; ainsi les conspirateurs nous ont vengés eux-mêmes ; ils se sont vautrés dans la boue & dans leur propre sang.

C'est une déclaration faite hier au tribunal révolutionnaire que je vous rapporte ; & j'ajoute qu'il est encore résulté des déclarations communiquées par l'accusateur public au comité, que, sur la proposition de Dumas, le comité d'exécution, présidé par Simon dans la maison commune, avoit arrêté de fusiller la gendarmerie à cheval, le tribunal révolutionnaire & un certain nombre de députés. Dumas les encourage à ce meurtre de la représentation nationale, & celui qui se disoit le grand ennemi des conspirateurs, étoit lui-même le plus atroce de ces traîtres. Nous communiquerons à la convention de plus grands faits, à mesure que les preuves seront mises sous nos yeux. Il faut que les citoyens soient instruits.

Ainsi tout devoit concourir à rétablir la tyrannie sur un trône ensanglanté ; tout devoit soutenir une municipalité ambitieuse, des chefs cruels & des conseillers artificieux.

L'un devoit dominer à Paris, l'autre avoit les montagnes

d'Auvergne & les Pyrénées ; les Alpes & la Méditerranée étoit le présent fait à la fraternité ; & celui qui avoit le plus d'astuce & de sang-froid apparent, alloit veiller au commandement des armées du Nord & du Rhin, déjà préparés par ses intrigues.

Saint-Just étoit le plénipotentiaire du Nord ; Couthon & Robespierre jeune, le congrès pacificateur du Midi ; Robespierre l'aîné régnoit à Paris sur des monceaux de cadavres ; la mort des républicains, l'avilissement de la convention & l'usurpation de la commune assuroient sa domination tyrannique.

Mais il falloit des retranchemens dans l'intérieur pour produire une révolution aussi exécutable, aussi difficile ; des agens nombreux étoient envoyés dans les départemens. Il ne manquoit plus qu'un crime, c'est celui d'empoisonner la source la plus précieuse, celle de l'instruction publique ; le commissaire Payan, chargé de cette partie, a passé plusieurs jours à faire des circulaires imprégnées de contre-révolution, & à empoisonner les départemens des opérations de Robespierre, à qui il croyoit que le succès ne pouvoit manquer. Nous avons la preuve acquise que cette nuit, à une heure du matin, les circulaires sont parties, que plusieurs départemens serent égaré un instant par ces insinuations suggestives, & que Payan, l'auteur de cette circulation d'écrits contre-révolutionnaires, a disparu au milieu des mouvemens de la journée du 9 de ce mois, en disant qu'il se rendoit au comité de salut public.

C'est là un conspirateur d'un genre d'autant plus coupable, qu'il est fonctionnaire de la république ; c'est un contre-révolutionnaire d'autant plus dangereux, qu'il a plus de moyens pour tromper les citoyens, & que c'est là un corrupteur des sources publiques ; ce sont les eaux morales de la république qu'il a empoisonnées.

Les traces de la conspiration sont dans les départemens crédules, dans les cœurs de bonne-foi, dans les veines de l'instruction publique.

Les preuves de son crime sont dans ses papiers, dans les bureaux, dans la dénonciation faite hier au comité par un de ses adjoints.

Il a fui en voyant les conspirateurs arrêtés sur le champ, la main encore fumante dans le crime. Il auroit dû périr hier comme en expiation de tant de perfidies ; il a fui ; c'est au législateurs à l'atteindre par le décret de mise hors de la loi. Tous les citoyens ont le droit de saisir & de condamner un tel scélérat, & de venger la patrie. Dans les dangers publics, dans les conspirations flagrantes, la patrie érige chaque citoyen en magistrat, quand les législateurs ont prononcé la mise hors de la loi.

( La suite à demain. )

#### CONVENTION NATIONALE.

##### Liste de diverses prises entrées dans différens ports.

*A Br.-st.* — Un navire allant en Portugal, chargé de fer & acier, pris par la frégate *la Danaé*.

— Un navire de quatre cents tonneaux, allant à Lisbonne, chargé de bled.

*La Nancy*, de 70 tonneaux, allant à la Côte, chargée de poudre, sabres, fusils & pistolets.

*A Bordeaux.* — Un brick anglois, chargé de 770 barils de lards, pris par la frégate *la Républicaine*.

— Un brick chargé de toile, pris par le même.

*Au Port-la-Montagne.* — Un brick danois, allant d'Alicante à Livourne, chargé de laine.

Un navire évalué 500,000 livres, allant de la Dominique à Liverpool.

*A Nice.* — Un brick anglois de 14 canons.

*A l'Orient.* — Un navire anglois de 120 tonneaux, allant de Terre-Neuve à Liverpool, chargé de morue, pris par la corvette *la Mouche*.

Un brick anglois, de 185 tonneaux, chargé de bled, pris par le *Tiercelet*.

Un navire de 180 tonneaux, allant à Cadix, chargé de bled, pris par la frégate *la Bellonne*.

Un navire de 300 tonneaux, allant à Riga, chargé de pipes, vin & fruits, pris par la corvette *l'Eclatante*.

*Suite de la séance permanente, le 14 au matin.*

(Présidence du citoyen Collot-d'Herbois.)

Fréron s'étonne de ce que, sur la liste de composition du tribunal révolutionnaire, l'on a mis Fouquier-Tinville, dont le nom ne se prononce qu'avec horreur, & que Robespierre influençoit encore plus directement que les jurés. « Je demande, dit-il, au nom de la France entière, dont presque toutes les familles ont un membre à pleurer; je demande que ce monstre aille cuver dans les enfers le sang dont il s'est gorgé sur la terre » — Un membre rappelle un fait déjà dénoncé par Vadier, & qui prouve que Fouquier-Tinville agissoit d'après les ordres de Robespierre.

La convention décrète, au milieu des plus vifs applaudissemens, que Fouquier-Tinville ci-devant accusateur public, sera mis en arrestation, & traduit en jugement devant le tribunal révolutionnaire.

Leconte de Versailles demande le rapport du décret du 22 prairial sur l'organisation du tribunal révolutionnaire, décret arraché par Robespierre & Couthon. — Brival déclare que l'un des jurés, trois jours avant ce décret, disoit que parmi ses collègues il existoit des individus qui ne votoient pas toujours pour la mort, & qu'on alloit s'en défaire par une organisation nouvelle que préparoit Robespierre.

Un autre membre assure que parmi ces jurés, il est des hommes qui ne savent ni lire ni écrire, & d'autres qui sont presque toujours saouls. — Bourdon, de l'Oise, dit qu'il y a quatre jurés qui, dans l'affaire de Goffin, ont constamment résisté aux insinuations & aux menaces des complices du tyran. — Après quelques débats, la convention rapporte le décret du 22 prairial.

Barrère fait un rapport & présente un projet de décret sur l'organisation des comités de la convention: douze comités seroient chargés, chacun de la législation relative aux attributions de l'une des douze commissions exécutives. Le comité de sûreté générale auroit tout ce qui concerne la police & la sûreté de la république; & le comité de salut public conserveroit la direction des affaires politiques & militaires & la correspondance avec les représentans du peuple envoyés dans les départemens ou près les armées. — Ce projet sera livré à l'impression; la discussion en est ajournée.

Barrère observe que des inquiétudes ont été excitées sur l'établissement de Meudon: il déclare que des instrumens & munitions de guerre y sont préparés, sous la surveillance active du représentant du peuple Gastelier, & qu'on les fait transporter de suite dans les différentes armées de la république. Des émissaires de l'étranger, qui étoient entrés furtivement dans cette fabrique, ont été mis en prison. — Cette annonce sera insérée dans le bulletin.

Barras dit que les conspirateurs avoient investi Henriot d'une puissance redoutable: ce scélérat, en même tems qu'il étoit chef de la force armée parisienne, commandoit la dix-

septième division militaire de la république; c'est-à-dire qu'il avoit autorité dans 40 lieues à la ronde. Barras demande que l'emploi de chef de la dix-septième division & celui de commandant de la force armée parisienne soient déclarés incompatibles. — Décrété.

Sur la proposition de Gouly, la convention décrète la cessation de la séance permanente. Cette séance a duré depuis le 9 thermidor, dix heures du matin, jusqu'au 14, quatre heures & demie du soir.

*Séance du 15 thermidor.*

Le représentant du peuple Peyssard écrit que l'un des moyens employés pour agiter les jeunes citoyens de l'Ecole de Mars, étoit de leur fournir du pain détestable: il envoie un échantillon de ce pain qui est tout moisi: le frère de l'infâme Lebas étoit à la tête de la distribution du pain dans ce camp. — Renvoyé au comité de sûreté générale.

Le département du Loiret & un grand nombre d'autres administrations félicitent l'assemblée à l'occasion de son triomphe sur les tyrans.

Une députation de Cambrai, en présentant de semblables félicitations, dénonce le représentant Joseph Lebon comme l'un des complices de Robespierre. — André Dumon déclare que l'on peut dire de Joseph Lebon ce que Fréron disoit hier de Fouquier-Tinville, qu'il s'est couvert du sang des patriotes: il demande contre lui un décret d'accusation. — Un membre dit que Lebon avoit à ses ordres un tribunal révolutionnaire; qu'il assistoit au supplice des condamnés, & qu'il dinoit fréquemment avec l'exécuteur.

Lebon monte à la tribune: il dit qu'il n'a été terrible qu'aux aristocrates, & que d'ailleurs il n'a agi que d'après les ordres du comité de salut public. — Legendre demande que Lebon soit mis en arrestation, que les comités fassent un rapport sur sa conduite, & qu'il ait toutes facilités pour y répondre. — André Dumont propose le rapport d'ordre du jour, relatif à Lebon, & rendu, il y a quelques tems, sur la proposition faite par Barrère, au nom du comité de salut public. — La motion d'André Dumont est décrétée.

Claudel observe qu'il ne seroit pas convenable que Lebon fut jugé par le comité d'après les ordres duquel il dit avoir agi: il demande en conséquence le renvoi de cette affaire aux comités réunis de législation & de sûreté générale.

Quelques membres demandent que Lebon soit entendu avant d'être frappé d'arrestation, attendu qu'il assure avoir réglé sa conduite sur les ordres du comité. — Charlier observe que Lebon ne seroit pas justifié parce qu'il auroit des complices, & que d'ailleurs arrêter un individu chargé de faits graves n'est pas le frapper de condamnation.

La convention décrète que Lebon sera mis en arrestation; que les comités de législation & de sûreté générale feront, dans le plus court délai, un rapport sur ce député, qui sera présent au rapport & qui aura la faculté d'y répondre.

La convention ne peut avoir deux poids & deux mesures, dit Thibaudeau; je demande qu'un décret pareil soit rendu sur David. — Décrété.

On décrète encore d'arrestation Héron, agent du comité de sûreté générale; l'ex-général Rossignol; Haller, fournisseur de l'armée d'Italie, &c. — L'on apprend la nouvelle de la prise de l'île de Cadfaur, par les troupes de l'armée du Nord aux ordres du général Moreau; il y avoit 70 pièces de canon & des magasins.

Les ci-devant ministres de tous les cultes & les ci-devant nobles sont exclus des fonctions civiles & militaires; on présentera un mode pour leur remplacement, & le décret qui autoriseroit le comité de salut public à les mettre en réquisition, est rapporté.

(La suite à demain.)